

LE PHARE

Journal d'expression associative et individuelle - Les Ulis

N° 64 - Septembre 2017

VOTRE JOURNAL A 20 ANS ... et toutes ses dents !

Lion d'Afrique, Clément Bardot, Travail personnel : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Lion>



Votre journal d'expression associative et individuelle *Le Phare* a été publié pour la première fois en 1997. Il a donc 20 ans en cette année 2017 où la commune des Ulis fête ses 40 ans. Jeunesse et maturité ?

Comme ce lion débonnaire qui veille sur sa famille, *Le Phare* veille depuis 20 ans à la libre expression de vos joies, vos peines, vos idées, vos combats, tant que cette liberté reste dans le cadre du respect.

Mais gare au lion menacé dans sa vie ou sa liberté !

LE PHARE N°64

Édité par APEX * Ulis

MPT des Amonts - 91940 Les Ulis

Directrice de la publication :

Marie Josée Vergine, Présidente

Comité de Rédaction

et maquette PAO :

APEX * Ulis - ISSN 1622-8804

11 500 exemplaires



Imprimerie ifdi

2 bis, avenue du Québec

B.P.8 - Z.A. Les Ulis

91941 Courtabœuf cedex

À Claire Barbot-Bergé



Claire Barbot-Bergé nous a quittés le 30 mai 2017 après une longue maladie contre laquelle elle a lutté de toutes ses forces tant elle tenait à la vie, à ses enfants, à ses petits-enfants et à ses engagements.

Nommée aux Ulis aux Millepertuis en tant qu'institutrice en 1976, elle y a travaillé jusqu'à sa retraite.

Fille d'un résistant et député communiste de l'après-guerre, Marcel Barbot, elle fut fidèle à ses idées tout au long de sa vie.

Personnalité discrète, d'une intelligence vive et efficace, elle était une militante active, distribuant des tracts et des journaux aussi longtemps que ses forces le lui ont permis. Trésorière de la section du PCF pendant plusieurs années, elle organisait, entre autres, la vente du muguet du 1^{er} mai sur la ville.

Engagée dans d'autres associations telle que *Les amis de la Nature*, elle participait aussi à la diffusion du *Phare*.

C'était une amie fidèle. Avec elle, j'ai partagé des vacances, des bons et des mauvais moments. Elle me manque.

Yvette Roussel

À Jack Malvoisin

L'association *CLCV de Courdimanche* a la tristesse de vous faire part du décès de son Vice-président M. Jack Malvoisin, survenu subitement le 23 juillet 2017.

Il laissera le souvenir d'un Vice-président proche des adhérents et des locataires. Très accessible, il était très apprécié de tous les membres de l'association. Nos pensées vont à sa famille et à ses proches. Sincères condoléances.

Ses obsèques ont eu lieu vendredi 28 juillet au crématorium de Clamart (92).

Gérard Bourget

Le Club de Généalogie d'Orsay (CGO)

Pour la 4^e fois depuis sa création, le groupe de 60 passionnés de généalogie retrouve le chemin de la Maison Tati à Orsay.

Les dix réunions de la saison vont permettre de poursuivre l'étude des documents d'archives sur les degrés des âges de l'Homme. Cette année : du mariage (actes, contrats, etc.) jusqu'à la mort (testaments, inventaires après décès, etc.).

Les membres vont également, s'ils débutent, acquérir rapidement les fondamentaux par une initiation à la généalogie, ou s'ils sont plus chevronnés, consolider leurs acquis en échangeant leurs témoignages et leurs expériences.

Ensemble, ils sont régulièrement invités, pour compléter leurs recherches et franchir les obstacles, à participer à des ateliers spécifiques et à constituer des confréries généalogiques.

Un atelier de restauration de photos anciennes leur sera également proposé.

Organisé par le *CGO*, pour la seconde fois, GENEANET viendra à la rencontre des généalogistes amateurs de la région (**La Bouvêche, Orsay, le 12 octobre**).

Et cette année, les archives militaires et judiciaires seront particulièrement explorées à travers deux journées thématiques animées par un historiographe familial.

Enfin, comme à chaque saison, des visites à caractère généalogique, ainsi que des parenthèses gourmandes, seront organisées pour les membres et leurs conjoints.

Renseignements et inscriptions :

Mél. : jean-louis.maton@neuf.fr

Site : <https://sites.google.com/site/orsaygenealogie/home>

Association Colores Latinos

Notre but est de faire connaître la culture Latino-américaine : musique, danse, peinture, cinéma, gastronomie, ...

Nous proposons des cours d'espagnol à la Maison pour Tous de Courdimanche aux Ulis, selon le niveau :

- les mercredis de 15h à 16h ;

- les samedis de 10h à 11h et de 11h à 12h.

Des ateliers de conversation : les vendredis de 19h à 20h.

Contacts : 06 70 14 62 95 et 07 83 24 21 69

À l'Espace culturel Boris Vian, nous assurerons la restauration avant les spectacles du vendredi 29 septembre 2017, vendredi 26 janvier 2018 et mardi 10 avril 2018.

Réservations auprès de l'Espace culturel Boris Vian.



Les articles pour *Le Phare* n°65 devront parvenir à la Rédaction au plus tard le 12 nov. 2017

ÉDITO.

VULNÉRABLES ?

SOMMAIRE

Hommages

- À Claire Barbot-Bergé p. 2
- À Jack Malvoisin p. 2

Vie associative

- Votre journal a 20 ans p. 1
- Le Club de Généalogie d'Orsay p. 2
- Association Colores Latinos p. 2
- L'ASTI a eu 50 ans p. 4
- et les a fêtés le 2 juillet p. 5
- Léo Lagrange et 40 ans des Ulis p. 15
- Échecs : solution 18, exercice 19 ... p. 15
- et Championnat des collèges p. 15

Santé

- Nanoparticules dans l'assiette p. 6

Solidarités-handicap

- Association Bleu Soleil p. 7
- Apei de la Vallée de Chevreuse p. 8
- Festival des Solidarités p. 8
- Association T'HandiQuoi ? p. 9
- Association Espace Singulier p. 10
- Vers le Téléthon 2017 p. 10

Société

- Compteurs électriques Linky p. 11
- Association Aggl'Eau CPS p. 16

Savoirs

- La cueillette des champignons p. 12
- et les idées fausses à leur sujet p. 13

Le coin des poètes

- Quatre nouveaux poèmes de Aïcha,
Paul Chauv, Odile, Yannick p. 14

Solution

La fresque représentée sur une photo en haut de la page 16 du *Phare* n°63 se trouve à la sortie piétons du parking de Chanterraine, côté avenue de Bourgoigne.

Vulnérables face aux éléments déchainés ! Les habitants sur les trajectoires des cyclones dans le Golfe du Mexique devaient se sentir très démunis dans le vacarme destructeur du vent et des eaux. Aux Ulis, nombreux sont ceux qui avaient des raisons d'attendre des nouvelles de leurs proches ou leurs amis.

Vulnérables sont celles et ceux qui vivent un handicap, et il est enthousiasmant de lire dans notre cahier central des exemples d'initiatives d'entraide et de soutien solidaires.

Vulnérables sont les associations qui, vu l'individualisme ambiant, peinent à trouver des bénévoles pour prendre la suite de leurs actions. Financièrement, des associations vivent difficilement depuis quelques années ; certaines ont même cessé d'exister. C'est du lien social qui disparaît, ce sont des facteurs de paix civile qui s'évaporent !

Face à toutes ces vulnérabilités, *Le Phare* est un moyen original d'expression associative et individuelle. Certains disent que les associations sont les meilleures, qu'elles sont essentielles, et qu'elles valent bien mille mercis. Mais le budget des associations ne peut pas compter que des mercis en augmentation - ce qui est bien agréable - et des euros en diminution. Le prétexte est que "c'est la faute du Gouvernement"... Seulement ?

Les réformes et les "crises" économiques passent, la Solidarité reste agissante. C'est la force des citoyens, c'est le ferment qui leur permet d'être moins vulnérables.

La Rédaction

Rédaction bénévole du *Phare* pour 2017

- Marie Josée Vergine (Directrice des Publications)
- Marie-Odile Charpenet (Rédactrice en Chef)

Autres titulaires : • Pierre Belbenoit • Bernard Charpenet
• Pierre Piquepaille • Bozena Teodorowicz

Suppléant(e)s : • Zoubida Belfadil • Pierrette Berthelot
• Brigitte Bos • Rose-Marie Boussamba • Monique Troalen
• Charles Zucconi - Invité : Emmanuel Picard

Adresse : MPT des Amonts (case 14), 91940 Les Ulis

Adresse électronique : redac.phare@orange.fr

Site Internet : <http://apex.ulis.free.fr>

50 ans de l'ASTI de Bures, Gif, Orsay, Les Ulis (Association de Solidarité avec Tou-te-s les Immigré-e-s)



“ Avec courage...”



...avec persévérance...



...et devenir 'soutien' à son tour.”



Notre ASTI, fondée à Orsay en 1967, a 50 ans ! 50 ans de Solidarité avec les Immigré-e-s pour défendre leurs droits, 50 ans de Lutte contre toutes les formes de discrimination afin de les aider à vivre dignement dans notre société.

Au quotidien, 65 bénévoles animent les ateliers d'alphabétisation, de couture et les permanences d'accès aux droits et au logement DALO. C'est grâce à la disponibilité et à l'engagement tenace de chaque bénévole, administrateur et de tous les soutiens que l'ASTI a pu poursuivre ces objectifs fondamentaux. La municipalité des Ulis a toujours mis à notre disposition les locaux nécessaires et accordé les subventions pour notre fonctionnement. Que tous, bénévoles ou élus, soient remerciés.

À l'occasion de nos 50 ans, je voudrais évoquer quelques actions collectives portées par l'ASTI sur notre ville qui ont marqué notre engagement avec les Immigré-e-s pour l'égalité des droits. Dès 1967, bien avant la loi de 1981 autorisant enfin les étrangers à se regrouper en associations, l'ASTI et la FASTI (Fédération des ASTI, environ 50 en France) avaient intégré les étrangers dans leur Conseil d'Administration, comme conseillers techniques, avec la parité entre français et étrangers !

Localement, notre première action importante, nous rappelait Nicole Paraire, fut le soutien en 1973 aux salariés de l'entreprise « **les Planchers Bourge** » en grève faute de chauffage dans leurs ateliers. Après 3 ans de combat, ils avaient eu gain de cause.

La deuxième grande action fut l'accueil de la **Marche pour l'Égalité et contre le racisme** en décembre 1983, mouvement initié à Lyon par des jeunes des Minguettes issus de l'immigration. Ils revendiquaient une carte de séjour de 10 ans et le droit de vote pour les étrangers.

Beaucoup de jeunes Ulissiens s'étaient mobilisés et près de 600 personnes participèrent au débat à Boris Vian sur le droit de vote des étrangers, droit défendu par notre fédération depuis 1967 mais toujours pas acquis à ce jour !

Des associations étrangères ont alors fleuri sur notre ville en 1983, avec l'aide de l'ASTI, de la Conseillère municipale chargée de l'immigration, Claire Dagonne, et grâce au collectif d'associations animé par *Culture et Liberté*, mouvement d'Éducation populaire dont l'un des membres, Michel Coutaux, était le Directeur de la MPT des Amonts. Je pense, entre autres, à l'*Association des Femmes Arabes et Berbères*, à l'*Association Portugaise* qui existe encore (son premier président, Adelino Lopez, avait appris le français dans nos ateliers à Orsay).

En 1983, notre permanence juridique était tenue par des membres de l'ASTI, de la LDH et du MRAP. Des Conseillers municipaux Étrangers Associés avec voix consultatives furent élus au Conseil municipal des Ulis, mais ce Conseil fut invalidé par le tribunal administratif à la demande de l'opposition.

Auprès des travailleurs immigrés, nous avons soutenu les grands combats menés par les *Résidents des Foyers Sonacotra* de Boulogne, des Ulis, de Massy, avec la création du *Collectif Nord-Essonne*.

Il y a eu ensuite le **Mouvement des Sans-Papiers** et pour nous, le soutien aux 400 personnes qui occupaient l'église St-Paul de Massy en 2007, pendant 6 mois.

En juin 2008, avec l'aide de la municipalité, les *Marcheurs du Collectif de Sans Papiers* de Lille (CSP59) sont accueillis, le *Collectif des Sans Papiers les Ulis* se crée et les 10 personnes parrainées sont aujourd'hui régularisées !

Depuis 30 ans, pour la journée de lutte contre les discriminations, en lien avec le cinéma Jacques Prévert, nous organisons une projection-débat pour

sensibiliser la société d'accueil et permettre une compréhension mutuelle. Le combat continue car, ces dernières années, les Centres de Rétention Administrative permettant les expulsions se sont multipliés, avec enfermement des enfants... C'est pourquoi se sont créés l'*Observatoire Citoyen du CRA de Palaiseau*, pour soutenir les retenus et dénoncer des pratiques inhumaines, et le *Réseau Éducation Sans Frontière de l'Essonne (RESF 91)*, pour défendre le droit à la scolarité des enfants et au séjour des familles.

Nous nous sommes également mobilisés pour les Roms en 2014, avec le *Collectif Camp du Gard*, pour Pam et Gab, et avons contribué à la création du *Collectif SOFHESU* en 2015 (*Soutien aux Familles Hébergées par le Samu Social aux Ulis*), engagements qui demandent beaucoup d'investissement sur le terrain.

Tous ces projets, actions, parrainages nés de l'écoute des personnes accueillies et portés avec elles, sont pour nous le pilier d'une relation d'égalité : réfléchir et agir ensemble pour encourager les participants à devenir acteurs. C'est là que se situent nos vraies victoires. C'est grâce aux soutiens et surtout grâce à leur courage que les personnes étrangères obtiennent leur régularisation. Leur rencontre, notre engagement auprès d'elles, donnent sens à notre vie et de vraies amitiés sont nées. Je leur en suis très reconnaissante.

Nous le réaffirmons : la solidarité n'est pas un délit, c'est un devoir. C'est cet engagement solidaire qui fonde toutes nos actions et les régularisations obtenues sont toujours liées à des combats collectifs. C'est pourquoi je tiens à remercier tous les soutiens et les associations partenaires : *SOFHESU, RESF, Observatoire du*

CRA de Palaiseau, PCF des Ulis, Emmaüs les ULIS, LDH les Ulis, LDH Orsay, Secours Populaire, Secours Catholique, AVAG, UAU... Soulignons également l'implication importante des enseignants des Ulis.

Unis, nous parvenons à lutter contre les discriminations, à défendre nos convictions pour vivre dans une société plus juste et plus humaine.

N'hésitez pas à nous rejoindre car, pour soutenir toutes les personnes, nous avons besoin de vous !

Fatima Berdous

D'après le rapport moral présenté à l'Assemblée générale de l'ASTI le 22 avril 2017

23 résidence Les Amonts, 91 940 Les Ulis
Tél. : 01 69 07 20 27
Mél. : asti.lesulis@gmail.com
<http://www.fasti.org/>



" À l'ASTI nous sommes tous égaux, tous bienvenus d'ici ou d'ailleurs, avec ou sans papiers."

La Fête des 50 ans, le 2 juillet 2017



Le déjeuner partagé



Nicole Paraire, Fatima Berdous ... et Maryline Coffre, actuelle présidente



La Fête se termine en chansons "Ouvrons, ouvrons les frontières"

Nanoparticules de dioxyde de titane dans les aliments : quels risques pour la santé ?

Ce texte fait suite et complète l'article « *Les nanoparticules dans les produits de la vie quotidienne. Soyons vigilants !* » publié dans *Le Phare* en décembre 2016. Il concerne le dioxyde de titane (TiO₂) qui est un additif alimentaire autorisé, aussi appelé E171.

Usages du E171 dans le domaine agroalimentaire. Il est employé pour ses propriétés d'opacifiant, de colorant blanc. Il est donc utilisé en confiserie (bonbons, chewing-gums...), en pâtisserie (produits chocolatés, biscuits,...). Il est également présent dans certains dentifrices, médicaments et compléments alimentaires. Il peut être composé de microparticules, de nanoparticules libres, agglomérées ou agrégées.

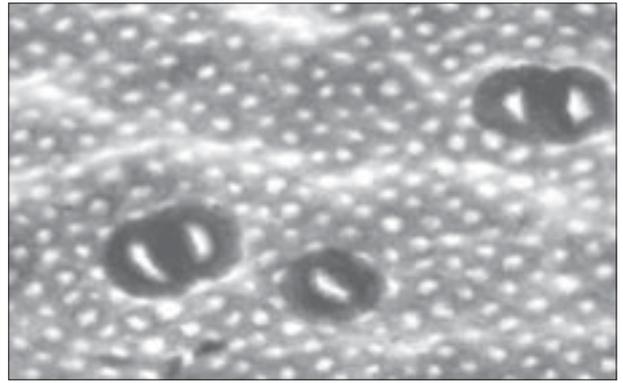
Quelle obligation d'étiquetage ? Les définitions des nanoparticules étant hétérogènes, la législation n'est pas claire. Il en résulte que l'obligation de l'étiquetage en alimentaire n'est pas souvent effective à cause de la définition actuelle des nanoparticules de la Commission Européenne de 2011. D'après la réglementation associée, le E171 ne serait cependant pas soumis à l'étiquetage « nanomatériau » puisqu'il n'est pas composé à plus de 50 % de nanoparticules dont les dimensions sont entre 1 et 100 nm. En général la composition en nanoparticules du E171 serait entre 10 à 40 %.

Préoccupation de société. En particulier pour les enfants, car ils peuvent être exposés par la voie orale de façon significative, d'autant plus, s'ils sont de grands consommateurs de confiseries et de gâteaux.

Travaux scientifiques de l'INRA sur la toxicité. Publiés dans *Scientific Reports (Nature)* au début 2017, ils ont permis d'évaluer les effets toxiques de la fraction nanométrique du E171.

Des rats ont été exposés par voie orale à une dose de E171 proche de l'exposition alimentaire humaine définie en 2016. Les études ont montré que le dioxyde de titane est absorbé par l'intestin et passe dans le sang. Il altère la réponse immunitaire intestinale (intestin grêle et le côlon) et systémique (rate) d'où la mise en évidence d'un état inflammatoire. L'exposition orale chronique au E171, par voie orale, a des effets, initiateur et promoteur, des stades précoces de cancérogénèse du côlon chez l'animal (voir photo en haut de page).

C'est la première fois que ces effets toxiques dus à l'additif E171 ont été mis en évidence. Ils justifient une étude complète de cancérogénèse afin de pouvoir évaluer les risques pour l'Homme.



Trois lésions préneoplasiques sur l'épithélium du côlon de rat. © Inra, Toxalim (cf. <http://presse.inra.fr/Communiqués-de-presse/Additif-alimentaire-E171>)

Analyses de produits alimentaires par « Agir pour l'environnement ». Parallèlement aux travaux de l'INRA, l'association « Agir pour l'environnement » a mené, depuis 2016, plusieurs actions qui prouvent la présence de nanoparticules de E171 et de E551 dans certains produits alimentaires achetés dans les supermarchés. L'additif E551 est utilisé comme anti-agglomérant dans les produits en poudre, il s'agit de silice (dioxyde de silicium).

Les analyses ont été réalisées par le LNE (Laboratoire National de métrologie et d'Essais). Les résultats sont disponibles sur le site internet de l'association et peuvent donc être consultés. Six produits ont été analysés, seuls deux produits sur les six analysés ont 100% des particules qui sont inférieures à 100 nm, les autres ont des proportions variables inférieures à 50%.

Suite à cette campagne d'analyses, certains fabricants, ont annoncé le retrait du E171 de leurs produits.

En 2015, l'association « Les Amis de la Terre » en Australie, a fait réaliser des analyses similaires sur 14 produits. Elles ont mis en évidence la présence de nanoparticules. Certains de ces produits peuvent se trouver sur le marché français.

Plusieurs demandes, suite aux résultats d'analyse du LNE, ont été formulées par « Agir pour l'environnement » : « *un rappel des produits testés, une mise en conformité de l'étiquetage des produits, un moratoire sur les nanoparticules dans l'alimentation en attendant que les nanoparticules fassent l'objet d'évaluations sérieuses et d'un encadrement réglementaire adéquat* ».

Pour plus d'informations consulter :

- <http://veillenanos.fr/wakka.php?wiki=NanoAlimentationRisques>
 - <http://presse.inra.fr/Communiqués-de-presse/Additif-alimentaire-E171>
- Communiqué de presse : « Additif alimentaire E171 : les premiers résultats de l'exposition orale aux nanoparticules de dioxyde de titane » - INRA – 20/01/2017.
- <https://www.agirpourenvironnement.org/>

Nicole Proust

Membre ATC Paris et CNanoS



Bleu Soleil est une association loi de 1901, née en Essonne en 1998. Elle propose des ateliers artistiques animés par des arts-thérapeutes à des personnes handicapées, enfants ou adultes, quel que soit leur type de handicap, ou à des personnes présentant des troubles psychiques, de tous âges. Toutes les disciplines artistiques y sont proposées.

Les adhérents de *Bleu Soleil* peuvent choisir de pratiquer leur activité préférée, pour l'année scolaire, aux Ulis, à la Maison Pour Tous des Amonts, s'il s'agit de danse et à Gif-sur-Yvette, lorsqu'il s'agit d'arts plastiques (dessin, peinture, terre-modelage et céramique), de musique, de marionnettes ou de théâtre.

Un peu plus loin, à Massy, un groupe mixte, quelques dimanches dans l'année, permet à des personnes handicapées avec leurs familles et amis, de créer ensemble des mandalas, qui seront exposés au Salon des artistes.

À Versailles, des personnes en difficulté psychique découvrent les arts plastiques et la peinture sur soie. Au Pecq, un accueil propose ateliers, repas, et sorties culturelles pour personnes également en difficulté psychique.

Enfin, *Bleu Soleil* organise des ateliers dans de nombreux établissements médico-sociaux (foyers, SESSAD, ESAT, EHPAD, etc.) en Essonne et dans les départements voisins. L'association propose aussi des événements artistiques et festifs qui rassemblent des publics variés pour une découverte des arts conviviale et ludique : expositions, concerts, forums, sensibilisation au handicap, etc.

Ainsi, par exemple, le 29 avril dernier, un forum *Bleu Soleil* se tenait aux Ulis dans la MPT des Amonts. Toutes les personnes invitées, du quartier, des Ulis ou de plus loin, ont pu expérimenter des ateliers, écouter un concert

de musique baroque et finir la soirée par un tour du monde des danses traditionnelles.

Grâce au soutien des Politiques de la Ville, des ateliers sont proposés à prix préférentiels aux personnes des quartiers prioritaires des Ulis qui pourraient en avoir besoin.

Découverte de ses capacités créatrices, pratique artistique de qualité, soutien dans sa vie quotidienne, aide à l'épanouissement personnel, accompagnement dans la socialisation, accès à la culture pour chacun, mixité sociale, soutien aux familles, tous ces thèmes constituent autant d'axes essentiels dans les propositions d'ateliers de *Bleu Soleil*.

La prochaine rentrée se fera fin septembre. Dès à présent, vous pouvez nous contacter pour trouver l'atelier qui vous conviendra le mieux.



Si vous souhaitez vous engager à nos côtés, nous recherchons des bénévoles avec toutes sortes de compétences (administratives, pour l'organisation d'événements, etc.). Merci d'avance de nous contacter.

Isabelle Leau-Braut

Directrice de Bleu Soleil

Tel. : 06 87 46 26 36

Mél. : bleusoleil.assoc@yahoo.fr





Deux anniversaires en un à l'Apei de la Vallée de Chevreuse

(Association de parents de personnes en situation de handicap mental et de leurs amis)



16 juin 2017



Fête des 50 ans

L'Apei de la Vallée de Chevreuse a voulu que le 16 juin dernier soit un grand jour de fête : elle célébrait en effet ses 50 ans d'existence, ainsi que les 10 ans du Foyer Vignes et Tilleuls situé à Gometz-le-Châtel.

L'Apei de la Vallée de Chevreuse a déjà une longue histoire. Elle est née en 1966 de la volonté d'un groupe de parents confrontés à l'absence d'établissements pour leurs enfants porteurs d'un handicap mental, on ne parlait pas alors de scolarisation. À cette époque, ces enfants restaient souvent cloîtrés à la maison. Les fondateurs de l'Apei avaient plusieurs buts : défendre les intérêts généraux de toutes les familles ayant des enfants différents, rechercher le plein épanouissement de ces enfants en essayant de les adapter à la vie normale, entretenir entre les familles l'esprit d'entraide et de solidarité, leur apporter l'appui moral et matériel indispensables. Un programme ambitieux fondé sur les valeurs de respect, de dignité et de partage.

Tout d'abord, ils ont recherché l'appui des mairies autour de Massy. C'est ainsi qu'est né le Syndicat Intercommunal de l'Enfance Inadaptée (SIEI) qui, peu après, allait faciliter la création d'établissements spécialisés. Ils ont créé le Club de l'Amitié qui, grâce à des bénévoles, lycéens et étudiants d'Orsay surtout, a permis aux jeunes de goûter aux loisirs puis à la vie parisienne, et aux parents de profiter de moments conviviaux ou de moments de répit.

Les enfants ayant grandi, il a fallu créer des structures d'accueil pour adultes. La Maison de Vaubrun a ouvert ses

portes en 1990, avec l'aide de la Mairie des Ulis pour son implantation rue d'Armagnac. Puis le Foyer Vignes et Tilleuls a vu le jour en 2007 sur deux sites : Gometz-le-Châtel pour l'accueil de jour et Saulx-les-Chartreux pour l'hébergement.

À partir des années 1990, l'Apei de la vallée de Chevreuse a développé ses actions, qu'il s'agisse de l'inclusion des enfants handicapés en centres de loisirs ordinaires, de l'accès de ceux-ci à la pratique des arts avec l'E.M.U. et Bleu Soleil, de manifestations diverses destinées à se faire connaître et à récolter des subsides pour améliorer le quotidien des résidents.

En 2015, l'Apei s'est regroupée avec des associations sœurs pour gérer les établissements et dynamiser les activités militantes. Elle a redéfini ses missions. Elle entend être plus proche des personnes et de leurs familles pour mieux les accompagner. Elle noue des partenariats avec d'autres associations locales comme Détours et avec les communes des environs. Pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap mental, elle développe des actions de sensibilisation et propose des formations gratuites auprès des mairies, comme cela vient de se faire aux Ulis. Confortée par le défi réussi de Mélanie au printemps dernier (« Mélanie peut le faire mais pas sans vous »), l'Apei

veut aller de l'avant ! Il s'agit de préparer l'avenir, avenir où des associations comme la nôtre continueront d'agir pour que la société soit en capacité de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.

Marie-Jo Grigis
Présidente

Contacts

Siège : 124 av. des Champs-Lasniers
91940 Les Ulis

Permanence associative :
mardi matin en période scolaire
Tél. : 01 69 07 49 41 (pour RDV)
et 06 89 05 15 31
apei.chevreuse@wanadoo.fr
<http://apei-vallee-chevreuse.asso.fr>

Festival des Solidarités avec les associations des Ulis et environs

Samedi 25 novembre à Orsay
13h à 23h, Maison JacquesTati
Stands associatifs, animations,
dîner partagé et film-débat

Vendredi 1^{er} décembre à Massy
L'économie sociale et solidaire :
état des lieux du savoir-faire
par PôleS NOE et Act'Essonne

Samedi 2 décembre aux Ulis
LCR de la Treille, 16h à 22h
Stands associatifs, animations,
débat sur les actions de solidarité

Dimanche 3 décembre à Orsay
15h30, Maison JacquesTati
Débat sur le mal-logement

et dès à présent :

du 6 au 8 octobre aux Ulis
Opération micro DON de l'Iddep



Nous sommes un groupe d'amis venant de divers horizons et ayant un lien plus ou moins proche avec le handicap. Lors de nos nombreuses soirées à refaire le monde, nous nous sommes interrogés sur la place du handicap au sein de notre société.

Reconnaître les personnes en situation de handicap comme citoyennes et les placer au cœur de l'espace public nous paraît essentiel. Dans notre société, il existe un réel manque de solutions pour des jeunes adultes en situation de dépendance souhaitant quitter le domicile parental et ainsi accéder à un maximum d'autonomie et d'indépendance. Actuellement, il est compliqué pour ces jeunes adultes d'accéder à un logement individuel ou partagé.

Le départ de l'aventure

C'est Étienne, un des colocataires actuels qui nous a dit, un jour, vouloir vivre en colocation ; il a toujours voulu suivre l'exemple de ses frangins ! Aucun foyer de vie n'était en capacité d'accueillir Étienne avec parfois des retours difficiles à entendre : " Étienne ne pourra jamais vivre en appartement... ". Étienne faisait le bon choix et il savait mieux que quiconque ce qui était bon pour lui. Alors, Léa, sa sœur, a décidé de se lancer dans l'aventure et d'en parler autour d'elle. Nous étions déjà à l'époque une sacrée bande de potes et nous avons eu envie de nous lancer dans l'aventure à ses côtés, sans trop savoir de quelle aventure il s'agissait vraiment ! Aujourd'hui, nous sommes 7 jeunes trentenaires (ou pas encore tout à fait !) à porter ce projet :

*Léa, Marie, Magalie, Alex,
Martin, Anne et Laurianne.*



Une association pour une formule innovante

Il nous semble important de défendre le droit des personnes à vivre dans un environnement au plus proche de leurs souhaits et de la société civile. L'association *T'HandiQuoi* fut créée officiellement le 1er juillet 2013. Elle a pour objectifs, d'une part, d'améliorer le quotidien des colocataires et d'autre part, d'offrir aux habitants d'une ville la possibilité de changer de regard sur le handicap. Le but est de mettre en place un lieu de vie pour 3 personnes de manière stable, permanente et durable, conciliant épanouissement personnel, entraide mutuelle et sécurité physique, morale et affective. Il nous semble important que chacun puisse vivre chez soi sans être seul, et ce dans un domicile personnel. La forme proposée est innovante au regard des structures existantes actuellement en matière de logements pour des adultes en situation de handicap et de dépendance.

Pour arriver à un emménagement des colocataires le 12 février 2017, il a fallu beaucoup travailler ; tout était à construire, à penser. Nous avons écrit le projet associatif de *T'HandiQuoi*, puis le projet *Toit-même*, nous avons toqué à de nombreuses portes, nous avons monté des dossiers de demandes de subventions, nous nous sommes rencontrés tous les mois ces 4 dernières années pour réfléchir à l'éthique de notre action et pour nous répartir les tâches.

Aujourd'hui, chacun des 3 colocataires peut organiser son temps comme il le souhaite, entre vie personnelle, vie collective et vie familiale. Le personnel qualifié présent est chargé de les accompagner et de veiller à la bonne mise en place de leur projet de vie individuel ainsi que du projet commun. Ce projet est le fruit d'une réflexion intense et d'un travail acharné.

Nous avons bien fait de nous entêter à concrétiser cette vie en colocation. Allison, Marie, Étienne, votre épanouissement au sein de cette nouvelle vie est notre plus grande fierté, satisfaction ou récompense. Nous ne cesserons pas de nous questionner, réfléchir, débattre, nous remettre en cause afin d'œuvrer pour que votre vie soit celle que vous avez envie de mener.



Allison, Marie et Étienne

Nous concluons avec une citation qu'Étienne Gauthier a écrite pour l'inauguration : " *Zen attitude, tu auras car sinon tu meurs ! Louable à toi qui m'a approché, qui m'a trouvé pour m'accompagner. Partir de mon rêve, c'est permettre une vie libre que Léa, Maman, Martin et Papa vous me donnez depuis ma naissance. Bousculer la lenteur du système, c'est respecter la dignité de tous. Merci* ".

Pour l'avenir

Merci à vous pour l'attention portée à notre projet. Celui-ci est désormais en place mais notre nouvelle bataille est la pérennité... Pour cela, on a besoin de vous, de la force de tous. Toute aide est la bienvenue, un partage de services peut aussi être envisagé (repas partagé, temps lecture auprès des colocataires, balade, etc.). Alors, si vous avez du temps, des idées, ou envie d'apporter votre aide, ou de partager votre temps, nous sommes preneurs !

L'équipe de T'HandiQuoi

Tel. : 06 52 05 70 79

<http://www.thandiquoi.org/>



« J'ai quelques heures par mois à partager, ma voisine est aidante* et a besoin de souffler ! ». Et si l'association *Espace Singulier* nous mettait en lien !

L'association *Espace Singulier* a été créée en 2008. Son objectif ? Tisser des liens solidaires en Essonne, pour faciliter le quotidien des personnes en situation de handicap, malades ou en perte d'autonomie, et celui des aidants. Pour cela l'Association, basée à Massy, a mis en place trois services gratuits.

- **Un relais Ressources** : un professionnel de l'Association met en lien le demandeur avec l'interlocuteur, qui apporte une réponse personnalisée à une question ou dans une situation complexe.
- **Un relais Mobilité** : des relayeurs bénévoles accompagnent des enfants et des adultes à leurs rendez-vous médicaux et de rééducation sur la ville de Massy ou de Palaiseau.
- **Un relais Répit** pour lequel l'association cherche de nouveaux relayeurs bénévoles aux Ulis. Formés par *Espace Singulier*, les relayeurs assurent une présence auprès d'une personne dépendante (enfant ou adulte) quelques heures par mois, au domicile, pour permettre à l'aidant de souffler.



Vous êtes intéressé(e) ? Contactez l'Association :

Espace Singulier

Tél. : 06 58 35 49 08

Mél. : respit@espacesingulier.org

ou rendez-vous sur leur site :

<http://espacesingulier.org>

* aidant : personne qui s'occupe d'une personne dépendante (âgée, malade ou handicapée).

Le Téléthon 2017 : rendez-vous aux Ulis et environs

Ces deux dernières années, le Collectif *Téléthon des Ulis « Le Gala pour l'espoir »* a reversé plus de 11 000 euros à l'*AFM (Association française contre les myopathies)* pour contribuer à la lutte contre les maladies neuromusculaires et génétiques.

Pour continuer sur cette voie en 2017, nous avons besoin de votre participation comme bénévoles pour venir appuyer les membres du Collectif dans les différentes activités.

Après plusieurs réunions de préparation des associations du Collectif *Téléthon 2017* et à différents contacts avec nos partenaires, notamment la Municipalité, le Centre commercial et le Lycée, voici où en est le programme.

Vendredi 8 décembre, au gymnase de Courdimanche.

Vous pourrez venir au traditionnel dîner préparé par l'*ACPUO (Association culturelle portugaise)* ; au cours du repas et après celui-ci, comme en 2016, des démonstrations et initiations de danses par les associations *Sundances91*, *Temps'danses*, *COU-danses* et le Groupe folklorique portugais. Un bar sera ouvert dès 19h pour l'apéritif, avec vente d'objets *Téléthon* et d'enveloppes toutes gagnantes.

Samedi 9 décembre, le matin.

Pour la 3^e année, une équipe de lycéens et de professeurs organisera au Lycée de l'Essouriau une course en équipes, avec vente de gâteaux et boissons.

Samedi 9 décembre, l'après-midi.

De nombreuses activités et animations, en cours d'élaboration; auront lieu au gymnase de Courdimanche : jeux géants et jeux d'enfants, mini parcours « Ninja Warrior », animations sportives (tournoi de basket ou mini basket), animations par des jeunes, ainsi que « Les 24 heures du tricotage » et un parcours rallye-découverte en ville.

Au Centre commercial Ulis 2, nous proposerons d'une part un stand-vente d'objets *Téléthon* et un Centre de dons, comme sur tous les lieux, et d'autre part pour la 2^e année, une prestation musicale de l'*E.M.U.* et certainement d'autres animations.

À d'autres dates, auront également lieu un tournoi d'échecs avec le club ulissien, un stand-vente d'objets *Téléthon* à l'hôpital d'Orsay, et vous pourrez courir à *La Belliregardinoise*, le dimanche 3 décembre matin, à Saint-Jean-de-Beauregard, avec l'équipe *Turom* de Bures.

Nous étions présents au Forum des Associations, le samedi 9 septembre, au gymnase des Amonts, sur l'Espace de l'*Union des Associations des Ulis*.

L'équipe de coordination du Téléthon des Ulis

contact@telethon-lesulis.fr

<https://www.telethon-lesulis.fr/>

Compteurs électriques Linky : où en est-on ?

Entre mai 2017 et avril 2018, ENEDIS prévoit de remplacer tous nos compteurs électriques par des compteurs Linky. C'est un compteur dit « communicant » qui permet un relevé de notre consommation électrique par des signaux appelés Courants Porteurs en Ligne (CPL) injectés dans le circuit électrique de notre logement et du réseau public. Nos données sont transmises via le compteur, par CPL, à un concentrateur de quartier qui utilise des antennes relais pour renvoyer ces informations au centre de gestion d'ENEDIS (implantation de milliers d'antennes supplémentaires).

Ces CPL (d'une fréquence de 63 à 74 kHz) sont superposés au courant électrique usuel de fréquence 50Hz. Ils permettent d'obtenir en retour des informations précises 24h/24 sur nos consommations électriques (cela permet de déterminer heures de lever et de coucher, absence ou présence de personnes au domicile, consommation des différents appareils, etc.).

Ce sont deux directives européennes qui ont envisagé l'utilisation de compteurs communicants, mais en précisant (directive de 2006) que la généralisation ne devra se faire que "dans la mesure où cela est financièrement raisonnable et proportionné compte tenu des économies d'énergie potentielles". La France a repris dans la loi un objectif de 90% des foyers équipés en 2021. Mais d'autres pays européens ont décidé de ne pas généraliser ce type de compteurs ; l'Allemagne, par exemple, a estimé qu'ils n'étaient pas dans l'intérêt des foyers consommant moins de 6 000kwh/an.

Jusqu'à présent, il n'a pas pu être démontré qu'ils induisent des économies significatives d'électricité. Or le remplacement des 35 millions de compteurs actuels en bon état de fonctionnement, par des compteurs d'une durée de vie de 15 ans va coûter 5 milliards d'euros (en France).

De plus, ni les directives européennes, ni la loi française n'imposent la technologie par CPL choisie par ENEDIS.

Des avantages pour ENEDIS

- Des suppressions d'emplois importantes sont attendues (opérations faites à distance) ;
- ENEDIS veut prendre le marché des objets connectés en utilisant nos données personnelles : "Nous sommes désormais un opérateur de BIG DATA qui va bientôt gérer 35 millions de capteurs connectés" (déclaration du directeur d'ENEDIS au Journal du Net / 2016).

Pour l'utilisateur, c'est moins évident

- **Augmentation des factures :**
 - les 5 milliards d'euros seront payés par les consommateurs (ligne « tarif d'acheminement ») ;
 - pour les abonnés dont la consommation est à la limite de la puissance souscrite, le compteur Linky disjonctera, ils devront augmenter la puissance de leur abonnement ;
 - les nouveaux services seront payants ;
 - les tarifs variables vont augmenter la confusion dans les prix.
- **Dysfonctionnements et dommages** causés à certains appareils électriques sont reconnus, de même que les poses mal faites et/ou forcées.

• Risques sanitaires :

L'innocuité de la technologie associée au compteur Linky n'est pas démontrée (l'ANSES* insiste sur l'absence de données et recommande diverses expérimentations). L'exposition proche et quotidienne nous est imposée, alors que l'on peut arrêter le WIFI ou le téléphone portable si on le souhaite.

• Risques d'exploitation commerciale des données personnelles.

• **Pas de diminution de la consommation** électrique constatée (données relevées dans des zones test). Aux Ulis, alors que le chauffage est collectif, les économies de consommation électrique semblent encore plus hypothétiques.

Et maintenant, agir ensemble !

Le déploiement des compteurs Linky sans le consentement des personnes est une atteinte au droit de disposer de ses données personnelles. De plus, il est important que chacun puisse choisir la gestion de l'intérieur de son habitat.

De nombreux habitants ont notifié leur refus à ENEDIS mais l'entreprise donne aux sous-traitants installateurs la consigne de passer outre lorsque le compteur est accessible.

Les refus individuels doivent donc s'accompagner d'actions collectives en prenant contact avec un collectif et en demandant à nos élus de s'engager contre le déploiement.

En effet, les communes même si elles ont délégué leur compétence, restent propriétaires des compteurs !

Certaines communes ont affirmé leur volonté de soutenir les habitants qui refusent ce compteur (Bures, Igny, Palaiseau, ...) ou ont voté des motions demandant un moratoire.

D'autres communes, 404 à ce jour, ont pris des délibérations de refus pour l'ensemble de leur territoire (en Essonne, c'est le cas de Yerres, Janvry, Fleury-Merogis, Brunoy, Quincy-sous-Sénart). Seule une dizaine de ces délibérations (insuffisamment motivées juridiquement) ont été annulées.

Dès maintenant écrire individuellement et en lettre recommandée à ENEDIS, pour notifier notre refus de la pose de ces compteurs. Nos élus, le Maire des Ulis, doivent s'engager pour refuser l'implantation des compteurs Linky.

Isabelle Roulet

Membre du Collectif Stop Linky Nord Essonne

Pour aller plus loin :

<http://refus.linky.gazpar.free.fr/>

<http://stopleftinkynordessonne.blogspot.fr>

<https://collectifstopleftinkyburessuryvette.wordpress.com/>

* ANSES : Agence nationale de sécurité et de santé (rapport de décembre 2016).

CES (Citoyens Ecologistes et Solidaires)
vous invite à une **conférence-débat**
avec le **Collectif Stop Linky**
le 20 octobre à 20h30
à la Maison de Associations, 2 av. d'Alsace aux Ulis

La cueillette des champignons bat son plein

Qu'ils soient comestibles, toxiques, mortels, hallucinogènes, médicinaux, à l'origine du pain, du vin ou du fromage, les champignons passionnent les amateurs et alimentent leurs fantasmes.

Ni végétal, ni animal, le champignon appartient à un règne à part et son cycle biologique est peu connu, même des cueilleurs. Ce que ces derniers ramassent et qui est constitué le plus souvent d'un pied et d'un chapeau, n'est en fait que l'organe reproducteur des champignons (le carpophore) qui va produire les spores.

Ces spores vont, en germant, donner des filaments plus ou moins fugaces, destinés à fusionner entre eux en fonction de leurs compatibilités et donner alors un nouveau type de mycélium, lui aussi constitué d'un réseau de filaments, généralement souterrains. Ce mycélium « fertile » est lui *relativement* durable (jusqu'à plusieurs années) et peut couvrir de façon souterraine des dizaines de m². Le champignon est donc en fait majoritairement constitué de ce réseau souterrain de filaments mycéliens fertiles. C'est de la connaissance de son emplacement que résulte la notion de "coin à champignons", ce que l'on cueille étant le "fruit".

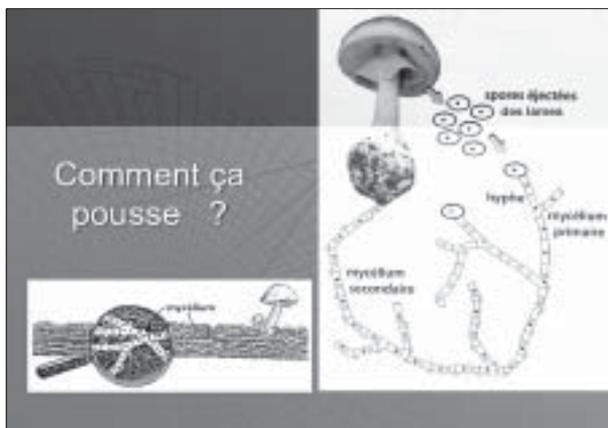


Figure représentant le cycle d'un champignon supérieur
In «Eléments d'Initiation à la Mycologie» par Alain Thiriou, Document CMMÉ*.

On distingue : **a)** les **champignons mycorhiziens** vivant en association avec les arbres (voir détails ci après), **b)** les **champignons saprophytes** utilisant du matériel mort et en décomposition, dont font partie la plupart des espèces cultivées (champignons de Paris par exemple), et **c)** les **champignons parasites** vivant aux dépens d'un autre organisme vivant. Pour des centaines d'espèces dites mycorhiziennes, parmi lesquelles on trouve les familles des meilleurs comestibles comme les cèpes, les bolets ou les chanterelles, le mycélium est associé à des espèces précises d'arbres dont ils entourent les racines (**mycorhization**) d'une sorte de manchon et avec lesquels ils développent une symbiose à bénéfice réciproque. Le champignon apporte des nutriments à l'arbre, alors que celui-ci lui fournit ses exsudats : c'est la **symbiose**. Cette symbiose peut être très

spécifique comme pour le Bolet des pins, qui est associé presque exclusivement aux pins et au châtaignier, alors que, par exemple, on trouve le Cèpe de Bordeaux, ainsi que la Girolle, sous un large spectre de feuillus et de conifères. La Coulemelle est dans les bois clairs de feuillus ou les prés-bois.



Cèpe de Bordeaux : haut du pied et tubes sous le chapeau



Un carpophore de Coulemelle, en forêt de Rambouillet

Chez les champignons parasites, le mycélium est la raison pour laquelle les équipes contrôlant la résistance au vent des grands arbres feuillus dans les villes sont très attentives aux champignons qui se développent sur ceux-ci, comme les Ganodermes, champignons parasites et saprophytes. En effet, leur mycélium se nourrit en profondeur du liège et du bois en créant ainsi des cavités qui fragilisent l'arbre.



Ganoderme installé sur la base du tronc d'un Saule

La diversité des Champignons est remarquable : unicellulaires (levures) ou pluricellulaires, forme du chapeau, taille, couleur, odeur, saveur. On estime à 1,5 million le nombre d'espèces sur terre, dont juste 5 à 10% sont connues. En France, sur 35 000 espèces, 17 000 sont connues.

Les champignons les plus précoces sont apparus en mai à Rambouillet comme, par exemple, les Girolles. La cueillette a donc commencé depuis plus de quatre mois et va se poursuivre jusqu'en novembre. C'est la partie la plus ludique pour le ramasseur de champignons avant la détermination qui suivra. Le plaisir est réel de les découvrir sous les feuilles, cachés sous les arbres, surtout quand ils sont rares. À savoir : il ne faut pas couper le pied à la base car on risque d'abimer le mycélium. Il vaut mieux détacher le pied entièrement par un mouvement tournant, en notant où il est attaché et dans quel environnement. On les dépose ensuite délicatement dans un panier en osier. Des associations comme le *Cercle Mycologique de Marcoussis et Environs* auquel participent des Ulissiens, organisent des cours et plusieurs sorties en forêt. D'autres associations organisent des sorties mycologiques comme *ABON (Association Bures Orsay Nature)* ou *Les herbes sauvages*. Ainsi il n'est pas rare qu'à la fin d'une sortie 70 à 90 espèces soient récoltées. Après la récolte, il y a l'identification sur place ou, pour les cas plus difficiles, des tests et des observations cytologiques sont faits au laboratoire de l'association.



Une récolte du CMME* en novembre 2016 : 89 espèces !

Enfin, il y aura la consommation. Mais là, attention ! il y a encore trop d'intoxications mortelles dues aux champignons, comme nombre d'amanites ou certains cortinaires.

Idées fausses fréquentes

- Les champignons mangés par des limaces ou des insectes sont bons : faux ! L'Amanite phalloïde et autres champignons mortels sont souvent grignotés.
- Tous les bolets sont comestibles : faux ! Le Bolet de Satan et le bolets à pied rouge (mangé cru) sont toxiques. D'autres sont immangeables car très amers.
- Les champignons des prés ou des jardins sont tous comestibles : faux ! Par exemple, l'Agaric radicant, qui ressemble au rosé des prés, est toxique.
- Les champignons blancs ne sont jamais toxiques : faux ! La forme blanche de l'Amanite phalloïde, l'Amanite vireuse et l'Amanite printanière, sont mortelles.
- En cas de doute, il faut ne récolter que le chapeau : faux ! Le pied peut être aussi toxique, et est également utile pour déterminer l'espèce avec certitude.
- On peut mélanger les champignons lors de la récolte : faux ! Un champignon toxique peut contaminer les autres, surtout s'il pourrit dans un sac plastique.
- Les champignons vénéneux ont une odeur désagréable : faux ! L'Amanite phalloïde notamment, espèce mortelle, a une odeur et un goût très agréables.
- Les champignons dont la chair bleuit ou brunit au toucher sont toxiques : faux ! C'est une oxydation par des polyphénol-oxydases, qui disparaît à la cuisson. Et la chair de l'Amanite phalloïde, espèce mortelle, ne bleuit et ne brunit pas.
- Si une pièce ou autre objet en argent noircit au contact des champignons en cuisson, ceux-ci sont toxiques : faux ! Rien ne noircit avec l'Amanite phalloïde.
- Manger une grande quantité de champignons, c'est risquer de s'intoxiquer : faux ! Un seul chapeau d'Amanite phalloïde peut tuer plusieurs personnes.
- Les symptômes d'une intoxication se manifestent dans les 15 minutes suivant l'ingestion : c'est faux ! Ils se manifestent jusqu'à 6 heures, voire 12 heures après l'ingestion : diarrhée, nausées, tremblements, vertiges, troubles visuels...

Par ailleurs, **il ne faut absolument jamais consommer des champignons cueillis en ville**, car ils accumulent les substances toxiques, ni de champignons moisissés. Surtout, il ne faut consommer que les champignons que l'on connaît parfaitement et pour lesquels on n'a pas repéré de sensibilité individuelle, ou bien qu'un connaisseur vous a identifiés. Le champignon devrait rester un condiment plutôt qu'un légume, car il est, de par sa composition chimique chitineuse, plutôt "difficile à digérer". Une fois ces règles respectées, on pourra se régaler en toute tranquillité, avec une grande variété de recettes.

Emmanuel Picard

L'auteur remercie ses collègues, Robert Haïcour et Pierre Piquepaille, pour leurs remarques très pertinentes, dont il a tenu compte dans le texte.

* CMME : Cercle Mycologique de Marcoussis et Environs

Site de l'association : <https://www.cmme.fr/>

**La prochaine exposition annuelle aura lieu
les 7-8-9 octobre 2017
au Parc des Célestins à Marcoussis**

À ma mère :

Je t'offrirai ces quelques mots
Comme un présent, comme un cadeau
Ecrit à l'encre de chine et respectant la rime.

J'inventerai un alphabet
Qui ne pourra exister que pour te fêter
À la merci de ta seule volonté.

Je graverai dans du marbre des lettres
Pour t'inviter à suspendre le temps
Ne serait-ce que pour un instant.

Je choisirai du papier de soie
Pour envelopper une ode de joie
Qui, je l'espère, t'honorera.

Reçois ce petit poème
Comme un bouquet d'hélianthèmes
Pour te dire que je t'aime.

Aïcha

Au « NON » du bonheur

À tous nos enfants perdus
Ne restez pas suspendus
Aux discours pernicieux
Des propos tendancieux
De quelques tyrans arrogants
Matraquant sans prendre de gants
Des principes sur les valeurs exemplaires
Dont les conformités doivent être les corollaires
En s'arrogeant un pouvoir obtenu insidieusement
Afin de te soumettre à obéir aveuglément
Pour te détourner vers un statut de martyr
Te rendant complice de ce que tu ne voulais pas subir.
Ils recherchent uniquement en crachant tout leur fiel
Une reconnaissance orgueilleuse d'un manque existentiel.
En assumant tes peurs sans détourner le regard
Tu n'auras plus à trouver par hasard
La manière de courber l'échine
À un diktat de dogmes féodalités dont tu es la machine
Si tu es en mode survie
Ne perds pas la confiance en la vie
Avant d'en croquer la sève pulpeuse
Revigorante, fortifiante et bienheureuse
Tu as une puissance intérieure formidable
Que la conscientisation de ton unicité rendra facilement exploitable.

Paul Chaux

Saisons

L'érable devenait braise,
Le ginkgo semait ses écus d'or,
L'automne dans une curieuse fête,
annonçait la mort
et jubilait de mettre la Nature en miettes.

La camarde rôde au jardin
et reste dans mon ombre.
Je sens son haleine,
Elle parle de notre fin
Et dans un souffle, dénombre
Tous ceux que j'aime.

Jadis, je l'ai quelquefois appelée
Quand mon âme et mon corps,
Blessés et souffrants, étaient en hiver.
Maintenant je l'apprivoise
Lui parle et la repousse à la fois.

Le printemps tendrement ranimera
Dame Nature endormie.
Primevères et narcisses,
Donneront le signal d'une nouvelle vie
Et l'espoir de fruits abondants.

Pendant l'été, le jardin se dessèchera
Luttant contre la mort annoncée.
Tu es là, comptant ceux que tu as emportés.
Et dans une danse infernale
Ajoutant à nos blessures,
Tu nommes ceux que tu convoites.

Dans ma vie, l'automne est là.
Je sais que tu viendras.
Mais laisse-moi le temps de dire
Je t'aime, à mon aimé
Avant d'aller vers l'Amour infini.

Odile

Voyeur

Je veux oublier que la vie
Ailleurs te prend tout ton temps
T'isoler pour mieux cadrer
Voler la profondeur
De ton champ
Et faire du dernier déclin
Ma plus belle photo-folie

Yannick Da Silva Tome

Les 40 ans des Ulis en mosaïque !



En 2017, il n'aura échappé à personne que notre ville célébrait ses 40 ans. Afin de participer à cette fête collective, le *Club Léo Lagrange des Ulis* souhaitait proposer aux Ulissiens de tous âges, tous quartiers... de participer à la réalisation d'une fresque « monumentale » en mosaïque.

Le projet a été lancé le 30 mars 2017, lors du premier Forum des Aînés, avec la réalisation de maisons et le commencement du logo des 40 ans. Pilotés par le *Club Léo Lagrange* et financés par la commune, les ateliers ont été animés par Stéphanie Lechevallier, mosaïste plasticienne, de l'association ulissienne *Graine de Mosaïque*.

D'avril à juin 2017, 3 ateliers distincts ont été proposés :

- Le premier a eu lieu pendant les vacances de printemps et a accueilli, lors de 5 matinées, une vingtaine d'Ulissiens de 7 à 70 ans : enfants, famille, adultes, aînés...
- Au mois de mai, 5 séances dédiées aux adultes ont permis à onze Ulissiennes de s'initier à la découpe, à l'agencement, au collage de carreaux pour la fresque collective.
- En juin, nous avons accueilli la classe de CM1 de M. Caous, de l'école du Parc, pour 5 séances. Le jeudi matin, les 20 enfants, âgés de 9 à 10 ans, ont permis de finaliser le projet avec l'accompagnement de 5 parents d'élèves.

Ce projet collectif est un vrai succès de par les retours des participants, mais aussi ceux des Ulissiens. Ils peuvent aujourd'hui admirer cette œuvre sur la façade du bâtiment qui héberge le Service Vie associative, la Maison des Associations, l'Espace des Aînés et le *Club Léo Lagrange*. Le temps d'une saison, des Ulissiens de tous horizons ont échangé, participé à un projet artistique original à l'image de leur ville dynamique, urbaine et végétalisée.

Charlotte Beck

Directrice du Club Léo Lagrange des Ulis

Mél. : clubleolagrange.ulis@wanadoo.fr

Échecs

Championnat de France des collèges

Le Comité Départemental du Jeu d'Échecs de l'Essonne a organisé le championnat de France des collèges 2017 à l'Institut St-Nicolas d'Igny : une finale avec 25 équipes représentant 24 académies.

Le collège Giraud de Bastia, favori (moyenne elo rapide de 1751), a sans surprise survolé ce tournoi avec 9 victoires sur 9. Tous les résultats sont sur le site de la FFE :

<http://www.echecs.asso.fr/Equipes.aspx?Groupe=677>

Solution de l'exercice n°18

1. Tg1+ Rh6

sur 1. ... Rh5 2. Th7 mat

2. Ff8+ TxF 3. Td3 Fe1

4. Th3+ Fh4 5. Th4 mat

Exercice n°19 (ci-dessous) :

Les blancs jouent et font mat en 3 coups.



Source : Manuel des Echecs de J.-C. GALLI



une association en faveur d'une maîtrise publique de la gestion de l'eau

Trois grandes entreprises privées (Veolia, Suez et Saur) détiennent 70 % de la distribution d'eau potable en France et imposent leurs tarifs, moyennant une gestion opaque et des profits exorbitants.

L'expérience a systématiquement démontré que la gestion du patrimoine, l'entretien des réseaux, la résorption des fuites, l'implication des usagers et la protection écologique de la ressource peuvent être plus efficaces et à un meilleur coût en régie publique. C'est ainsi que des villes d'importance comme Paris, Nice, Grenoble, Montpellier, mais aussi des plus petites communes comme Briis-sous-Forges en Essonne, sont passées en régie pour la gestion de l'eau potable.

Mais la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République, promulguée en août 2015) met fin à la gestion communale de l'eau, héritée de la Révolution. D'ici à 2020, les communes passeront obligatoirement la main à l'intercommunalité. Ce grand chamboulement territorial met-il un frein à la gestion publique de l'eau ou est-il au contraire une opportunité en raison d'une mutualisation au niveau intercommunal qui pourrait en découler ?

La Communauté d'agglomération Paris-Saclay (CPS) a, quant à elle, fait son choix, en décidant le 10 mai 2017 de confier le service public d'eau potable au privé pour les 10 communes dont le contrat de délégation arrive bientôt à échéance (voir encadré). Il y a tout lieu de penser que la ville des Ulis, dont le contrat court jusqu'en 2022, sera dans la prochaine charette à livrer de nouveau au privé, si rien ne bouge d'ici-là.

Pourtant, une autre gestion publique, démocratique, durable et équitable de l'eau, en lien étroit avec les usagers et leurs associations, est possible. Promouvoir cette autre gestion constitue l'objectif de l'association *Aggl'Eau CPS* qui regroupe différentes associations, organisations et des citoyens de la CPS, attachés à un véritable service public de l'eau.

Elle considère que l'eau est un bien commun, indispensable à la vie, qu'elle doit donc être protégée et son accès assuré à tous les habitants de la planète. La ressource en eau, comme les services qui en assurent la gestion, ne peuvent faire l'objet d'une appropriation privée et doivent échapper à toute logique marchande et de profit. L'association milite en faveur d'une maîtrise publique de la gestion de l'eau sur le territoire de la Communauté Paris-Saclay, qui garantisse une eau de qualité, au meilleur coût, et un service au plus proche des usagers.

L'association a, par ailleurs, déposé un recours début juillet contre la Communauté Paris-Saclay pour excès de pouvoir, afin de faire respecter le processus permettant aux élus de choisir un système de gestion des eaux en toute transparence.

À l'exemple d'un territoire voisin, celui de 10 communes de l'agglomération Cœur d'Essonne qui vient de passer en régie, avec 30% de réduction sur la facture d'eau (environ 100 €/an et par foyer) et un renforcement des investissements pour permettre le renouvellement des réseaux et la résorption des fuites.

N'hésitez pas à rejoindre ou contacter l'association.

Alban Mosnier

Vice-président d'Aggl'Eau CPS

Mél. : aggleau-cps@ouvaton.org

Depuis le 1er janvier 2016, la Communauté Paris-Saclay (CPS) est une Communauté d'agglomération regroupant 27 communes du nord-ouest de l'Essonne, qui réunit 300 000 habitants. Elle exerce de nombreuses compétences parmi lesquelles la distribution de l'eau potable et l'assainissement.



Répartition actuelle des délégations eau potable sur la Communauté Paris-Saclay (avec la date d'échéance du contrat en cours).